

Contre vents et marée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **53 (1924)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'actions de grâces, la population s'unisse à l'Eglise pour remercier la divine Providence de la protection qu'elle exerce à l'égard de la Suisse !

Un bataillon traverse-t-il la localité, saluons ces défenseurs de la Patrie. Découvrons-nous avec respect au passage du drapeau : c'est l'âme de la Patrie qui plane sur nos troupes.

Et quand nos cheveux blanchis nous annonceront que nous sommes arrivés au soir de la vie, nous serons heureux de pouvoir nous redire à nous-même : « J'ai combattu le bon combat. J'ai bien mérité de l'Eglise et de la Patrie ! »

FLORIAN THIERRIN.



Contre vents et marée

« Je n'ai pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. » Cette courageuse devise d'un homme d'Etat célèbre devrait être aussi celle de tout éducateur. C'est là le principe éternel de l'action pour travailler au bien. N'oublions pas que si les hommes en général exigent le succès, Dieu ne demande que l'effort et l'intention.

Le malheureux résultat de la votation du 3 juin a-t-il peut-être découragé quelques instituteurs dans la lutte contre l'alcoolisme ? Cela ne doit pas être. Au contraire ! Cette votation démontre que ceux qui dénonçaient le péril n'exagéraient point. Il est vrai que parmi les électeurs qui ont refusé d'apporter leur pierre à l'endigement du torrent alcoolique, il se trouve pas mal de tempérants ou semi-tempérants. Ils ont voté non en invoquant des raisons de libertés populaires, hantés qu'ils étaient par la peur de l'étatisme. Il faut bien reconnaître que les empiétements et les vexations de la bureaucratie fédérale, surtout l'esprit socialiste qui y règne, se sont depuis longtemps attiré l'animosité du peuple. Mais ce danger n'existait pas en ce qui concerne la Régie de l'alcool, comme il l'a été démontré. On peut donc comprendre les motifs de leur vote. Cela n'empêche pas qu'ils ont servi les intérêts de Bacchus, dont le grand orchestre a entonné des hymnes de victoire dans ses temples. On sait quels sont ces temples et quels en sont les pontifes et les sacristains. Je conviens que dans la corporation il y a encore d'assez nombreuses et honorables exceptions, qui respectent leurs devoirs d'état et qui comprennent que leur établissement, tout en étant le soutien de leur famille, a pour but l'utilité des voyageurs et du public et non la ruine de ceux qui y entrent. Les bons hôteliers ne tiennent guère à la clientèle schnapseuse, quoique la vente du petit-verre et de la « roquille » soit la plus fructueuse, puisqu'elle peut rapporter jusqu'au 1400 pour 100.

Un chef socialiste, qui n'est probablement pas l'ami des campagnards, a dit malicieusement avant le vote : « Nous verrons si les

paysans fribourgeois vont écouter la voix des évêques ou la voix des aubergistes. » Les rejetants ont donné une réponse qui équivaut à se faire les cornes soi-même. Ont-ils réellement écouté la voix des cafetiers plutôt que celle de l'Eglise ? Le vote semble le dire. Mais je ne crois pas qu'il en soit tout à fait ainsi. Les mastroquets ont écouté la voix de leur gousset et les autres le cri de leur gosier. Cela ne vaut guère mieux.

Comment les instituteurs ont-ils voté ? La cause de l'éducation était trop en jeu pour avoir des doutes là-dessus. Qu'il y ait eu quelques défections ou défaillances, c'est possible.

La Russie était le pays où le fléau de l'alcoolisme sévissait avec le plus d'intensité. L'eau-de-vie y a été interdite au moment de la guerre. Cette interdiction n'a pas été rapportée. C'est le seul bon point à noter en faveur du gouvernement qui tyrannise cet immense empire. Il y a déchaîné assez d'autres maux sans celui-là.

Quel rang occupe la Suisse, en Europe, pour la consommation de l'alcool, maintenant que la Russie n'occupe plus le premier ? C'est dire que la lutte doit être conduite avec d'autant plus de vigueur et de persévérance. C'est un devoir religieux, moral, patriotique et éducatif au premier chef. Le corps enseignant doit être à l'avant-garde de cette lutte. Il s'agit de prémunir les jeunes générations contre ce vice abrutissant, pourvoyeur de bien d'autres. Il s'agit de faire acquérir à la jeunesse des habitudes de tempérance, en lui démontrant la nécessité de cette vertu pour le bonheur de la société, de la famille et de l'individu.

Si la loi avait été acceptée le 3 juin, peut-être se serait-on endormi sur la victoire ? On aurait cru la partie gagnée. Elle ne l'aurait pas été. Le succès n'aurait été que partiel. Il ne sera d'ailleurs jamais définitif. La lutte contre le vice durera jusqu'à la fin du monde.

Puisque la loi a été repoussée, il faut tirer le bien du mal. Un auteur n'a-t-il pas dit : « Le monde est gouverné par la confusion des hommes et par la providence de Dieu. » Puisque la majorité du 3 juin a travaillé dans la confusion, comptons sur la Providence, non pour nous croiser les bras, mais pour travailler sans relâche et sans faiblesse dans la voie tracée par sa loi. Pensons aussi qu'une loi ne sera bien appliquée et bien observée que si elle est l'expression de l'opinion publique, et l'opinion publique ne peut être que le résultat de l'éducation. C'est donc sur le terrain religieux et éducatif que la *vraie* lutte contre l'alcoolisme doit être entreprise. D'ailleurs mieux la loi de Dieu sera gravée dans les cœurs, moins on aura besoin des lois des hommes.

L'ermite de Totenwald.

Ceux qui commandent ont le droit de ne pas indiquer toujours leurs motifs, mais ils n'ont pas le droit de n'en point avoir.

(P. CHARLES, S. J.)